

*** suite de la page 25

Des locaux « onéreux » à ne pas négliger

Les salles de classe, si elles font l'objet de toutes les attentions, ne doivent pas pour autant occulter les exigences d'autres locaux des établissements scolaires. Dans les réfectoires, par exemple, la norme EN 12464 préconise un niveau d'éclairement de 200 lux avec un IRC de 80 et un UGR de 22, tandis que dans les escaliers, 110 lux sont requis. Les sanitaires, pour des raisons évidentes d'économies d'énergie, doivent bénéficier de direction de présence : désormais chose facile à réaliser grâce aux luminaires à LED dotés de systèmes automatiques de gestion.

Dans les bibliothèques, on revient à des niveaux d'éclairement plus élevés puisque 300 lux dans les salles de lecture sont demandés par la norme et 200 lux au niveau du rayonnage, avec, dans les deux cas, un UGR de 19.

De plus en plus d'établissements scolaires intègrent un gymnase et, même s'il s'agit le plus souvent de pratique de sports de loisirs et d'entraînement, l'éclairage y joue un rôle déterminant. Pour Eric Jaqueton (Triax), « l'éclairage d'une salle de sport exige beaucoup de flexibilité car les situations d'entraînement, voire de compétitions, des élèves types de sport nécessitent des conditions d'éclairage différentes. Les luminaires doivent pouvoir réagir aux impacts des ballons, être économiques et d'une entretien facile ».

Collège Olivier Métra, Paris XX^e

Architecte : Agence d'architecture Suez Iratut (suez)
Concepteur lumière : Concepto



À l'extérieur, l'éclairage est pris en compte en fonction du milieu géographique et du type d'établissement : un collège ou lycée sera plus probablement éclairé en milieu rural et s'il s'agit d'un internat. Cependant, la tendance pourrait bien s'inverser prochainement, à l'instar de la capitale qui a reçu sa copie en la matière.

Paris, ville (d'autres) lumières

Evénement, ambassade du marché à performance énergétique (MPE) de la Ville de Paris, a en charge l'ensemble des installations d'éclairage public, d'illuminations et de signalisation lumineuse de la capitale. Dans le cadre du Plan Climat Énergie, la Ville de Paris vise une réduction de 30 % de la consommation d'énergie de l'éclairage public d'ici à 2020 par rapport à 2004. 200 000 sources d'éclairage public et près de 150 000 points de signalisation lumineuse de la « Ville Lumière » sont concernés, le défi étant de conserver mal-



Collège Thomas Mann, Paris XIP

Architecte : Paul Cheminot et Berja Heibides
Concepteur lumière : Concepto
Solutions éclairage : LEC

gré tout la même architecture lumineuse. Dans ce contexte, l'agence Concepto a été mandatée pour définir une carte lumière. « Il s'agit de sortir de l'approche traditionnelle de mise en lumière de monuments historiques, explique Roger Narbois, concepteur lumière. Outre les rénovations d'illuminations existantes, nous travaillons sur de nouvelles mises en lumière, en particulier les équipements municipaux tels que crèches, gymnases, écoles, etc., sans chercher à valoriser l'architecture, mais en jouant sur les gammes chromatiques. » Ainsi, Lotia Cabinet, concepteur lumière chez Concepto et aussi coloriste, a créé des touches de lumières colorées sur les bâtiments, offrant une perception picturale nouvelle des façades, qui rompt avec la tradition.

D'autres objecteront que le fait d'éclairer de nouveaux bâtiments, pas particulièrement exceptionnels ni par leur histoire, ni par leur fonction, risque de générer des coûts de consommation supplémentaires. Bien au contraire, la réponse est non : ces mises en lumière viennent s'ajouter aux nombreuses rénovations qui hantissent les sources énergétiques. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes : ces nouvelles installations ne fonctionnent que 400 heures par an, en à raison de 8 000 W par bâtiment, représentent une consommation de seulement 400 kWh par an, contre 3 000 kWh par bâtiment et par an pour les anciennes illuminations. Deux collèges ont bénéficié de cette nouvelle approche, dans les XIP et XX^e arrondissements. ■